



Certification de compétences

Intervenir auprès des personnes avec Troubles du Spectre de l'Autisme

Public

Cette formation s'adresse à toute personne ayant une expérience d'accompagnement de personnes avec autisme en cours ou datant de moins d'un an.

Objectif de la certification

Attester la maîtrise des compétences nécessaires à la mise en oeuvre d'un accompagnement adapté et spécifique, s'inscrivant au sein d'un travail pluridisciplinaire, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (observation et évaluation, mise en place de stratégies d'intervention et d'aménagement de l'environnement, co-élaboration d'un projet personnalisé, travail avec les partenaires et la famille).

Jeux de cette certification

Le certificat « Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme » valide 10 Compétences (ci-contre), à vérifier en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être, en conformité avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé.

Durée et contenu de formation

Durée maximale de 175 heures de formation, ces heures seront modulées selon l'expérience. La formation se déroule d'octobre 2021 à juin 2022.

Les 10 compétences à valider

- 1. Contribuer** à l'évaluation du fonctionnement cognitif, somatique, sensoriel et social de la personne avec autisme, pour adapter l'intervention.
- 2. Communiquer** de manière adaptée avec la personne avec autisme, en exploitant les différentes dimensions de la communication.

- 3. Aménager** l'environnement humain et matériel de la personne avec autisme, pour son bien être, en prenant en compte ses particularités sensorielles.
- 4. Créer** les conditions pour favoriser les interactions sociales de la personne avec autisme, en s'appuyant sur les capacités cognitives, sensorielles et relationnelles de celle-ci.
- 5. Apporter** des réponses adaptées lors de manifestations de « comportements-problèmes » de la personne avec autisme, dans un cadre individuel ou social.
- 6. Co-construire** avec la personne avec autisme, un projet personnalisé d'intervention, adapté à ses souhaits, capacités et particularités, en associant les différentes parties-prenantes (famille, proches-aidants, professionnels notamment).
- 7. Repérer** les signes spécifiques d'un problème de santé somatique et d'expression de la douleur de la personne avec autisme, afin de l'orienter vers une personne ressource.
- 8. Mobiliser** les différentes approches éducatives, comportementales et développementales adaptées, pour apporter des réponses aux besoins de la personne avec autisme.
- 9. Réaliser** une veille concernant les ressources, les informations scientifiques et les évolutions du cadre législatif afin d'ajuster sa posture auprès de la personne avec autisme, dans l'accompagnement au quotidien.
- 10. Mettre en oeuvre** une action coordonnée avec les différents intervenants afin d'assurer la cohérence et la continuité du parcours de la personne avec autisme.

Conditions d'éligibilité à la certification : 3 éléments à fournir

1. Apporter la preuve argumentée d'une expérience professionnelle ou autre, conforme à celle précisée pour la cible : accompagner ou avoir accompagné depuis moins d'un an, des personnes avec autisme (Expérience acquise ou à acquérir via un stage préalable).

2. Avoir réalisé un entretien de positionnement et de description de parcours de la personne au regard des compétences à certifier, que ce soit par des formations, des résultats de tests antérieurs ou tout autre élément contribuant à l'identification de compétences acquises, si possible et en particulier au regard des recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

3. Déposer le Dossier « Pratiques Professionnelles » anonymisé (10 à 15 pages) que le candidat aura remis à l'organisme de formation dans les délais impartis. Soutenir son projet à l'oral.

Coût

Parcours complet de 175h : 3500€ certification comprise

Parcours partiel : selon devis, suite à l'entretien de positionnement.

Financement

- Plan de développement des compétences de l'employeur
- Compte personnel de formation
- Financement personnel

Co-financement possible

INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL

1 rue Alfred de Vigny ·
CS 52107

25051 Besançon Cedex

Tél. : 03 81 41 61 00

Fax : 03 81 41 61 39

Courriel : irts-fc@irts-fc.fr



www.irts-fc.fr

Conditions de validation

Pour obtenir la certification il faut valider les 10 compétences.

En cas de non-validation, d'une compétence, la certification ne peut être obtenue. Il n'y a pas de validation partielle de la certification. Aussi, en cas de représentation aux épreuves de certification, les modalités d'évaluation restent identiques à l'épreuve initiale. Le candidat peut se représenter trois fois à la certification dans un délai de 3 ans après son premier passage à l'épreuve.

Autres certifications possibles

Si vous exercez une profession ou une activité sociale mentionnée au livre IV du CASF.

- Si vous êtes titulaire d'un titre professionnel de niveau 3 à 4, vous pouvez prétendre au certificat National d'Intervention en Autisme CNIA de 1^{er} degré.
- Si vous êtes titulaire d'un titre professionnel de niveau 5 à 8, vous pouvez prétendre au certificat National d'Intervention en Autisme CNIA de 2nd degré.

Contacts

Référent pédagogique

Joëlle LONCHAMPT

joelle.lonchampt@irts-fc.fr

Tel : 03 81 41 67 53

Mobile : 07 69 46 20 97

Secrétariat

Coralie MICHEL

coralie.michel@irts-fc.fr

Tél : 03 81 41 61 38

Possibilité d'organiser la formation sur une autre ville
en fonction de la provenance des stagiaires